

29 octobre 2014

Proposition du Conseil administratif du 29 octobre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 180 700 francs destiné à l'aménagement du 4^e étage du bâtiment des Casemates situé boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, parcelle N° 4359, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Aménagé en 2001 pour l'administration et les locaux scientifiques du Musée d'art et d'histoire (MAH), le bâtiment des Casemates hébergea également, jusqu'à 2008, la célèbre société historique et patriotique Compagnie de 1602. Dès 2010, les surfaces libérées ont été aménagées provisoirement par le MAH afin d'installer 18 places de travail supplémentaires.

En novembre 2011, un rapport de la Direction des ressources humaines (DRH) révèle la précarité de ces aménagements et la nécessité de planifier des travaux afin de rendre conformes aux normes de santé et sécurité les places de travail nouvellement installées. En ligne avec cette demande, un crédit d'études est demandé dès 2012 et un appel d'offres est lancé à l'hiver 2013.

Les mandataires architectes ont compris les tenants de cette problématique et ont prolongé leurs études jusqu'à optimiser l'exploitation des surfaces borgnes existantes par la création de jours en toiture. En effet, en s'appuyant sur une recherche historique, ils ont mis en lumière l'existence, à l'origine du bâtiment, de lucarnes en toiture. Cette situation a permis d'engager une discussion avec les instances de protection du patrimoine qui ont émis un préavis favorable pour la restitution de jours en toiture.

Par cette intervention et par la création d'un niveau supplémentaire dans le grand volume disponible, le projet présenté permet d'exploiter en surfaces de bureaux environ 100 m² supplémentaires, faisant ainsi évoluer le programme en s'approchant au plus près des besoins actuels et à venir de l'administration du Musée d'art et d'histoire.

Notice historique

L'école primaire pour garçons du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze (anciennement rue des Casemates) participe, avec les 39 bâtiments édifiés entre 1850 et 1918, du véritable «boom» de la construction scolaire sur le territoire urbain et suburbain de Genève. Inaugurée en 1902, elle fut considérée peu de temps

après comme un exemple représentatif de l'école primaire genevoise. En effet, très lié aux conceptions pédagogiques et hygiéniques qui prévalaient à l'époque, l'édifice des Casemates témoigne aujourd'hui d'un ensemble de contraintes qui régnaient alors sur la construction scolaire. Outre l'intérêt historique spécifique qu'elle satisfait ainsi, l'école des Casemates présente un certain nombre de qualités esthétiques et fonctionnelles, liées à son inscription dans le site, au détail de ses façades et à sa distribution interne.

A la fin du XIX^e siècle, l'on prévoit de construire une école primaire dans le quadrilatère délimité par les boulevards Emile-Jaques-Dalcroze et Helvétique, la promenade du Pin et la rue Charles-Galland. A cette époque existent seulement les immeubles de la promenade du Pin réalisés en 1862. A part l'école primaire, la Ville de Genève a l'intention d'édifier une école des beaux-arts et un musée central.

En 1898, le programme se limite au nombre de classes et à la mention générale que le règlement sur l'hygiène dans les écoles s'appliquera à cette construction nouvelle qui sera pourvue de douches. Ultérieurement, le Département de l'instruction publique dresse la liste des locaux qu'elle doit contenir: 15 classes (garçons), dont 6 classes de degrés supérieurs et 9 classes de degrés inférieurs; deux groupes indépendants avec entrée spéciale et préaux distincts, un musée, un dépôt pour fournitures, une salle de gymnastique, une salle de travaux manuels, une salle de douches, un réfectoire et une cuisine pour les cuisines scolaires.

En date du 21 mars 1899, le Conseil administratif annonce l'ouverture d'un concours et s'explique en ces termes : «C'est très délibérément et dans une intention parfaitement arrêtée que le Conseil administratif a mis simultanément au concours les deux bâtiments à construire (l'école primaire et l'école des beaux-arts). Il désire que ces bâtiments, qui forment un ensemble architectural vis-à-vis du musée projeté par la Ville, soient traités d'une manière harmonique et non pas suivant les données qui pourraient être différentes pour l'une et pour l'autre s'ils formaient l'objet de deux concours séparés.»

Le Conseil administratif confie aux auteurs des projets primés, MM. de Morcier et Weibel, l'étude définitive de l'école des beaux-arts, et à Léon et Frantz Fulpius celle de l'école primaire des Casemates.

Les travaux commencent dans le courant de mars 1901. Le bâtiment s'élevant sur l'emplacement des anciens fossés des fortifications détruites, les fondations sont longues, difficiles et coûteuses, nécessitant sur certains points de descendre à huit mètres. Devant être achevée pour le 1^{er} septembre 1902, date de la rentrée scolaire, l'école est à peine terminée le 20 septembre. Elle est inaugurée, avec celle des Cropettes, le 23 du mois suivant.

D'école primaire, l'école des Casemates devient petit à petit école secondaire, et, à partir de 1912, le collège occupe la totalité du bâtiment. Le sous-sol

est occupé par un corps de musique et une partie des combles par la Compagnie de 1602. A partir de 1987, l'institut d'architecture occupe presque toutes les classes de l'école. Alors qu'en 1944 déjà, on envisage l'utilisation de l'école pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, le bâtiment reçoit en 2001 l'administration du musée, ainsi que les locaux scientifiques et techniques. Depuis, le bâtiment des Casemates accueille près de 80 collaborateurs répartis sur l'ensemble des 6 niveaux.

Exposé des motifs

Lors de la rénovation du bâtiment des Casemates en 2001, le 4^e étage n'a pas été transformé entièrement, car il était occupé par la Compagnie de 1602. Seul l'ancien appartement du concierge avait été rénové afin d'accueillir 9 places de travail vouées au secteur de la médiation culturelle. Un espace de près de 420 m², aménagé sommairement par un sol et des parois boisées, permettaient à la Compagnie de 1602 d'effectuer ses répétitions.

Depuis 2010 déjà, le MAH tend à optimiser l'utilisation des surfaces qui sont mises à sa disposition, et les aménage afin d'installer 18 places de travail supplémentaires au 4^e étage du bâtiment, pour deux secteurs d'activités du MAH, à savoir l'inventaire et documentation scientifique (onze places) et le secteur des expositions (sept places). Au total, cet étage accueille actuellement 27 places de travail. Cet aménagement ne répond toutefois que partiellement aux prescriptions de la DRH et de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) en matière de normes d'hygiène et de surfaces nécessaires pour le travail des employé-e-s. Figurent parmi les points les plus urgents à régler l'existence d'un seul sanitaire sur l'étage, le dégagement d'une forte chaleur en été sous la toiture, ainsi que l'existence de place de travail ne disposant pas de vue sur l'extérieur.

Les travaux permettront, d'une part, d'améliorer l'installation actuelle des places de travail et, d'autre part, de prévoir une extension portant la capacité d'accueil de l'étage de 27 à 32 places, soit une augmentation de cinq places de travail. A brève échéance, cette réalisation permettra d'accueillir aux Casemates une partie du personnel travaillant actuellement au sein du site de Charles-Galland et ceci de manière pérenne. Les travaux permettront par ailleurs de répondre pleinement aux normes de santé et de sécurité au travail, soit la réalisation de nouveaux sanitaires ainsi que l'amélioration des conditions thermiques et acoustiques.

Le projet prévoit également la création d'une salle de réunion en mezzanine qui répond à un besoin de disposer d'une surface de cette nature, tout en permettant de dégager deux espaces utilisés à cette fin dans les autres étages du bâtiment. Ces deux espaces seront réaffectés en quatre places de travail supplé-

mentaires. Notons que la nouvelle salle de réunion sera également dédiée aux formations consenties pour le progiciel de gestion des collections «Museum +» dont le MAH est centre de compétences en Ville de Genève pour l'ensemble des institutions utilisatrices, soit le MAH, le Fonds municipal d'art contemporain, le Centre d'iconographie genevoise et le musée Ariana.

Ainsi, les travaux à réaliser au 4^e étage des Casemates permettront de densifier l'utilisation de cet étage de cinq places supplémentaires, et la réalisation de la mezzanine autorisera la création de quatre places de travail supplémentaires au sein des autres étages du bâtiment. Ce sont donc neuf places de travail supplémentaires qu'il sera possible d'installer dans le principal bâtiment hébergeant le personnel du MAH.

La réalisation de ces travaux a été assortie de l'examen de l'incidence d'un déménagement et d'une relocalisation temporaire de trois secteurs d'activités (27 personnes) durant les travaux. La location de surfaces complémentaires permettant d'installer les secteurs durant les travaux a pu être écartée, au vu du coût d'une telle éventualité (estimé à environ 55 000 francs pour une location durant neuf mois de 240 m² à 300 francs/m²). Grâce à une planification permettant la relocalisation de personnel dans les locaux actuels des MAH, soit à Charles-Galland, à la promenade du Pin 5 et partiellement à la Maison Tavel, aucune location de surface ne devra être réalisée. Ainsi, des surfaces ont d'ores et déjà été libérées, notamment à Charles-Galland, afin de permettre l'installation des équipes des secteurs inventaire et exposition des MAH, concernées par les travaux du 4^e étage des Casemates. Dans le même but de contenir les coûts liés à ces travaux, il a également été privilégié une solution de déménagement partiel du secteur de la médiation culturelle, dans la mesure où ce secteur n'est pas concerné par les travaux à conduire, mais subira sans doute des nuisances. Pour ce secteur, des aménagements sont projetés dans le site de la Maison Tavel afin que les activités qui ne pourront être consenties aux Casemates puissent avoir lieu au sein de ce site d'exposition.

Un transfert complet d'activités d'un seul des secteurs concernés au sein du site de Tavel aurait nécessité l'ouverture du site, également le lundi, soit sept jours sur sept, ce qui n'est pas le cas actuellement. La solution de transfert partiel de la médiation culturelle, par un aménagement de la dépendance au sein de la maison Tavel, permettra d'éviter des coûts supplémentaires de surveillance d'environ 50 000 francs qui auraient été à charge du projet.

Finalement, notons que, grâce aux travaux conduits au 4^e étage ainsi qu'aux différentes opérations de réorganisation et de densification des bureaux au sein du bâtiment, il ne sera pas nécessaire de louer une surface de près de 550 m² durant la période de fermeture de Charles-Galland (coût estimé à 300 francs/m², soit de 165 000 francs par an).

Obligations légales et/ou de sécurité

La réalisation de ces travaux répond aux obligations de l'employeur, Ville de Genève, de veiller à une application uniforme et efficace, au sein de l'Administration municipale, des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé.

Ces aménagements devront répondre aux exigences de loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et ses ordonnances OPA (ordonnance sur la prévention des accidents) et OLAA (ordonnance sur l'assurance-accidents), ainsi qu'à la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr) et ses ordonnances OLT 1 à 5 (ordonnances relatives à la loi sur le travail).

Programme et descriptif des travaux

Les ouvertures en façade

L'élément le plus complexe à traiter pour l'aménagement du 4^e étage de l'école des Casemates est l'exigence de vues droites et d'un éclairage naturel pour les places de travail, tout en exploitant au mieux les surfaces disponibles.

Extérieurement, l'école présente une élévation de trois étages sur rez-de-chaussée surélevé, coiffée d'un étage de combles sous un toit brisé à charpente métallique. Si cette structure a été conservée, les ardoises d'origine ont été remplacées par des lés de cuivre lors de la réfection de la toiture en 1972. C'est vraisemblablement à cette occasion que les cinq lucarnes rondes, que l'on peut voir sur les reproductions des élévations de l'immeuble de 1901, ont été détruites et que les encadrements des chiens-assis, à l'origine fort ornementés, ont été remplacés.

La réouverture de ces cinq fenêtres, afin de rétablir un élément d'origine et d'améliorer le niveau de lumière naturelle pour de nouvelles places de travail, ne permet pas de satisfaire les exigences de l'OCIRT fixant à 1,20 m la hauteur maximale des allèges. La proposition consiste alors en une série d'ouvertures verticales, à l'instar des verrières de l'ancienne école des Beaux-Arts. Le module de fenêtres de 70 x 200 cm placées côte à côte reprend les proportions.

Les aménagements intérieurs

La réalisation de cinq nouvelles fenêtres en façade permet la mise aux normes de deux places de travail existantes et autorise la création de cinq nouvelles, pour former un total de 32 places sur l'étage. Ces places sont alors disposées au plus près des façades pour bénéficier de la lumière naturelle et des vues extérieures.

La hauteur libre importante du secteur central du 4^e étage permet de dégager une surface sur mezzanine pour les archives et pour une salle de réunion de 15 personnes. La structure métallique de celle-ci dialogue avec la structure de la charpente existante.

Un couloir, sous cette mezzanine, permet la distribution des différents locaux selon les directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sur les voies d'évacuation et de sauvetage. L'agencement ainsi proposé permet de conserver la charpente métallique existante à vue, tout en répondant aux contraintes normatives liées aux exigences de protection incendie.

Deux lieux d'accueil, un coin café, un espace dédié à la photocopieuse et les sanitaires sont disposés en fonction des besoins des utilisateurs de part et d'autre du couloir. Cette disposition agrémente les parcours entre les locaux. Des seuils d'accès prennent place entre ces fonctions, marquant une transition de passage entre le couloir et les bureaux.

Les bureaux ouverts (open space) sont disposés dans les grands volumes existants, laissant apparaître la qualité spatiale des lieux d'origine. Les bureaux individuels sont alors distribués à proximité de la cage d'escalier, profitant de la subdivision existante en murs de maçonnerie.

La faible charge admissible de 200 kg/m² à cet étage impose de ne pas apporter de charge supplémentaire avec les nouveaux matériaux de construction. Le poids des matériaux retirés sera équivalent au poids des matériaux utilisés pour les nouveaux aménagements. Les sols existants, ne pouvant pas être conservés en l'état à cause de problèmes acoustiques entre étages, seront remplacés par un matériau de poids équivalent. Les planchers en chêne massif seront déposés et reposés sur une isolation acoustique et les planchers en épicea de qualité inférieure seront remplacés par un parquet chêne trois plis, trois lames.

Le confort thermique

Le positionnement sous toiture des surfaces du projet à aménager, ajouté à la faible isolation existante, implique une surchauffe des espaces en été. Les températures atteintes et relevées dépassent largement les normes admissibles. Une simulation thermique, menée en partenariat avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), a révélé que, afin de pallier ces contraintes, un système double flux avec deux ventilateurs et un récupérateur de chaleur devait être installé afin de permettre l'extraction et le renouvellement de l'air de tous les locaux. Le système sera automatisé en fonction des besoins, avec une ventilation de nuit, principalement en été pour le refroidissement des locaux, alors qu'en hiver la qualité de l'air sera assurée sans utiliser les ouvertures des fenêtres en façade, évitant ainsi le refroidissement des locaux par un apport d'air extérieur direct. Ce dispositif sera complété par des protections solaires sur toutes les ouvertures.

Surfaces et volumes

La surface de plancher nette (SN) du 4^e étage concerné par les travaux (ancien locaux de la Compagnie de 1602) est de 421 m².

Le gain de surface nette (SN) permis par l'aménagement de la mezzanine est de 62 m².

Définition des surfaces nettes (SN) par affectation

<i>4^e étage</i>	m ²	m ²
Secteur exposition	151	
Secteur documentation	126	
Secteur médiation	34	
Dégagement	81	
Espaces secondaires (accueil, sanitaires, photocopieur / rayonnage / coin café)	29	
Total		421
<i>Mezzanine – surcombles</i>		
Salle de réunion	34	
Archives	20	
Dégagement	8	
Total		62
Surface nette totale		483

Adéquation à l'Agenda 21

Respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier.

En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Conception énergétique et description des installations techniques

Chauffage-ventilation

Les travaux envisagés concernent l'adaptation des réseaux de radiateurs et l'installation d'une ventilation double flux avec récupération d'énergie à haute performance.

Sanitaire

Aménagement de nouveaux locaux sanitaires à l'usage des utilisateurs et adaptation des installations existantes.

Electricité

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et du standard Minergie. En outre, la qualité et la quantité de lumière seront conformes à la norme EN 12464-1. Il est prévu de réduire les consommations par un dispositif de régulation au moyen de détecteurs de présence et l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2. Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers sont choisis en fonction des performances requises en classe AAA+.

Estimation des coûts

CFC	Libellé	Sous-total	Total HT
1	Travaux préparatoires		58 832
10	Relevé, études géotechniques		1 892
100	Travaux de sondage	1 892	
11	Déblaiement, préparation du terrain		56 940
112	Démolitions	56 940	
2	Bâtiment		765 206
21	Gros œuvre 1		156 508
211.0	Installations de chantier	10 000	
211.1	Echafaudages	45 383	
211.5	Béton et béton armé	3 500	
211.6	Maçonnerie	12 725	
213.2	Construction métallique	64 700	
214.1	Charpente	20 200	
22	Gros œuvre 2		52 500
222	Ferblanterie	12 440	
224	Couverture	28 560	
228	Protection contre le soleil	11 500	
23	Installations électriques		136 000
231	Appareils à courant fort	600	
232	Installations de courant fort	45 900	
233	Lustrerie	20 500	
235	Appareils à courant faible	28 000	
236	Installations à courant faible	35 200	
238	Installations provisoires	3 800	

	239 Divers	2 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air		99 200
	243 Distribution de chaleur	30 200	
	244 Installations de ventilation	69 000	
25	Installations sanitaires		42 700
	251 Appareils sanitaires courants	6 700	
	254 Tuyauterie sanitaire	24 585	
	255 Isolations d'installations sanitaires	1 415	
	258 Agencements de cuisine	10 000	
27	Aménagements intérieurs 1		143 251
	271.1 Plâtrerie: enduits et staff	16 825	
	271.1 Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	42 560	
	273.0 Portes intérieures en bois	53 350	
	273.3 Menuiserie courante	24 916	
	277 Cloisons en éléments	2 600	
	279 Divers	3 000	
28	Aménagements intérieurs 2		135 047
	281.1 Revêtements de sols sans joint	14 633	
	281.6 Carrelages	1 200	
	281.7 Revêtements de sols en bois	72 602	
	282 Revêtements de parois	2 970	
	283 Faux plafonds	18 942	
	285.1 Peinture intérieure	20 700	
	287 Nettoyage du bâtiment	4 000	
3	Equipements d'exploitation		14 000
33	Installations électriques		14 000
	335 Appareils à courant faible	14 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		246 521
51	Autorisations, taxes		3 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	3 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		41 920
	583 Réserves pour imprévus de 5% sur CFC1-2-3	41 920	
59	Comptes d'attente pour honoraires		201 601
	591 Architecte	175 000	
	592 Ingénieur civil	16 200	
	596.3 Physicien des constructions	7 620	
	596.4 Acousticien	2 781	
9	Ameublement et décoration		27 441
90	Ameublement et décoration		27 441
	903 Equipement mobilier en général	27 441	

I.	Coût total de la construction HT	1 112 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 1 à 9, arrondi à	89 000
II.	Coût total de la construction TTC	1 201 000
	Frais administratifs et financiers	
	61 Prestations du personnel en faveur des investissements = 1 201 000 x 5%, arrondi à	60 000
III.	Sous-total	1 261 000
	62 Intérêts intercalaires = $\frac{[(1\ 201\ 000 + 60\ 000) \times 2,5\% \times 15]}{(2 \times 12)}$	19 700
IV.	Coût total de l'opération TTC	1 280 700
	A déduire	
	Part du crédit d'études PR-1002, voté le 15 janvier 2013	-100 000
	Total du projet de délibération TTC	<u>1 180 700</u>

Délai de réalisation

Le démarrage des travaux est prévu début 2016 pour une durée de chantier de neuf mois, ce qui permettra une réception d'ouvrage et une mise en exploitation avant la fin d'année 2016.

Cette planification est indicative et sous réserve du vote du crédit, du délai référendaire écoulé ainsi que de l'obtention de l'autorisation de construire.

Référence au 10^e plan financier d'investissement 2015-26

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le numéro 042.017.08 du 10^e plan financier d'investissement 2015-2026 pour un montant de 1 400 000 francs (p. 52).

Cet objet est également au bénéfice d'une part du crédit d'études PR-1002 d'un montant de 100 000 francs voté le 15 janvier 2013 sous le numéro 042.017.07.

Budget de fonctionnement

S'agissant d'une amélioration d'espaces de travail, aucune variation du budget de fonctionnement annuel des MAH n'est consécutive à cet investissement. Au contraire, la densification des espaces de travail au sein du bâtiment des Case-mates, et plus spécifiquement au 4^e étage, répond à un impératif d'éviter une progression éventuelle des charges de locations d'espaces qui seraient nécessaires.

A noter toutefois que l'ajout d'installations techniques (chauffage, ventilation) implique une augmentation des charges de l'ordre de 1500 francs/an.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle sur 1 280 700 francs comprenant les intérêts au taux de 2 % et l'amortissements au moyen de 10 annuités sera de 142 500 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2014 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Selon CFC, norme SIA 416

Surface de plancher brute des anciens locaux de la Compagnie de 1602 (SP ¹)	458 m ²	
Surface de plancher brute des surcombles (SP ²)	66 m ²	
Surface totale de plancher brute (SP)		524 m ²
Volume des anciens locaux de la Compagnie de 1602 (VB ¹)	2 213 m ³	
Volume des surcombles (VB ²)	264 m ³	
Volume total (VB)		2 477 m ³
Prix au mètre carré des travaux (CFC 2 + honoraires / SP) = 966 807 Fr. / 524 m ²	HT 1 845 Fr./m ²	
Prix au m ³ des travaux (CFC 2 + honoraires / VB) = 966 807 Fr. / 2 477 m ³	HT 390 Fr./m ³	

Autorisation de construire

Le projet d'aménagement fera l'objet d'une demande d'autorisation définitive. A l'issue d'une consultation préalable, la Commission des monuments, de la nature et des sites a émis un préavis favorable le 26 mars 2014 pour la création des jours en toiture.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti et le service bénéficiaire est le Musée d'art et d'histoire.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet : Aménagement du 4^e étage du bâtiment des Casemates

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	201 601	16%
Travaux préparatoires	58 832	5%
Gros œuvre	209 008	16%
Second œuvre	278 298	22%
Installations techniques et équipement d'exploitation	291 900	23%
Ameublement	27 441	2%
Frais secondaires et acompte d'attente	44 920	4%
Frais administratifs et financiers y compris TVA	168 700	13%
Coût total du projet TTC	1 280 700	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet

Service bénéficiaire concerné : Musée d'art et d'histoire

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	
31 - Dépenses générales	1 500	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	142 500	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	144 000	
REVENUS		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat de fonctionnement	- 144 000	

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2015			
2016	980 700		980 700
2017	200 000		200 000
Totaux	1 180 700		1 180 700

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

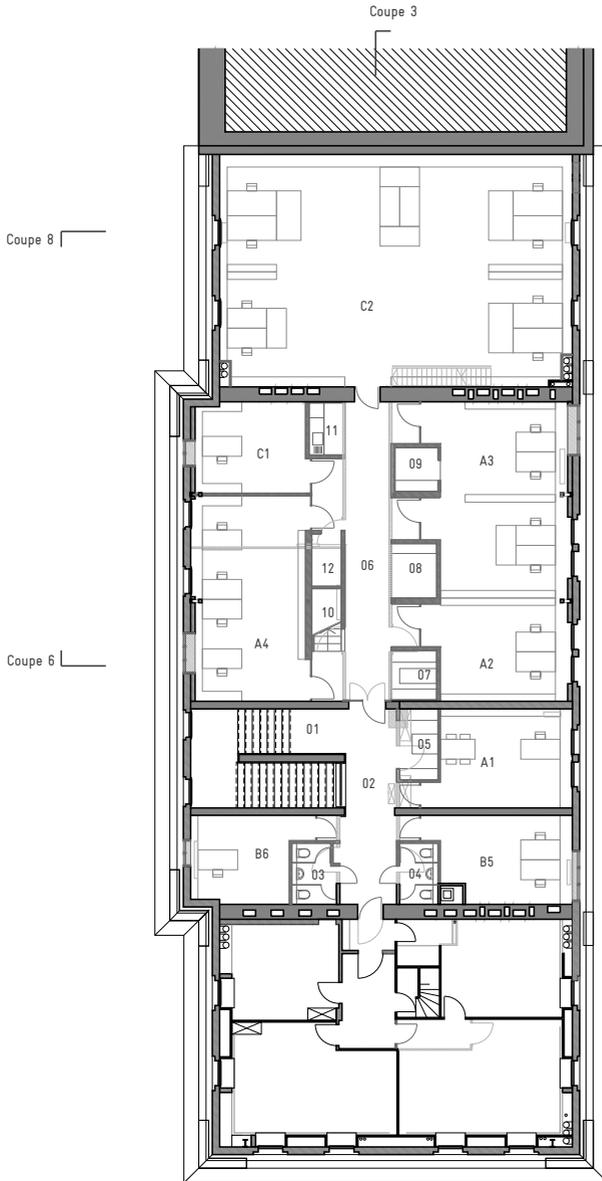
décide :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 180 700 francs destiné à l'aménagement du 4^e étage du bâtiment des Casemates situé boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, parcelle N° 4359, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève, ainsi qu'aux frais induits.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 180 700 francs.

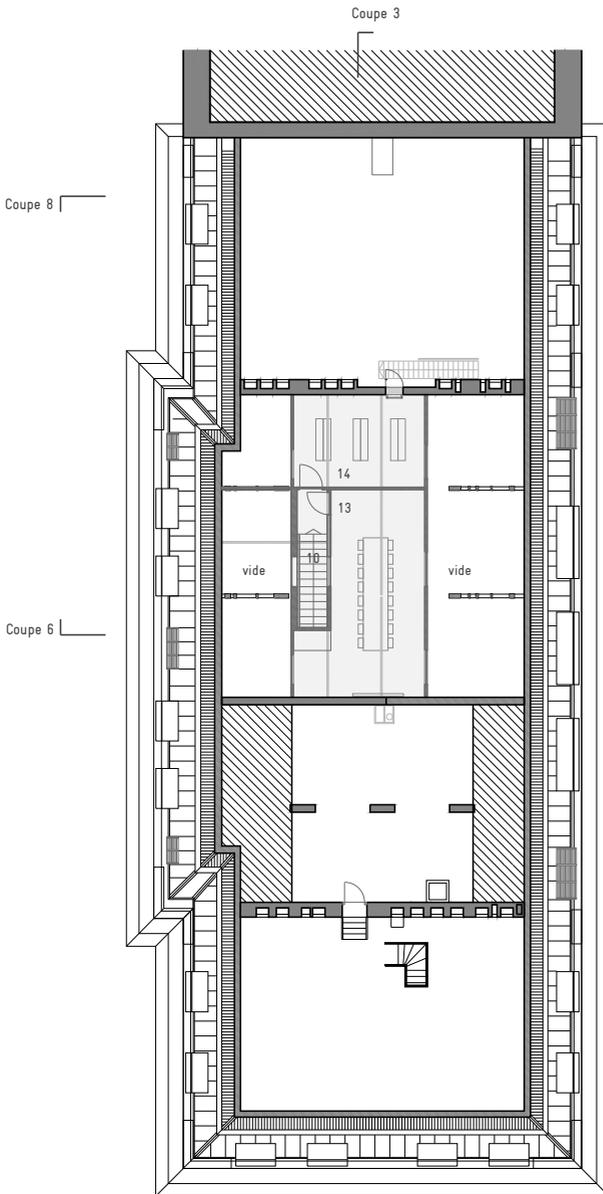
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 15 janvier 2013 de 100 000 francs (PR-1002, N° PFI 042.017.07), soit un total de 1 280 700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Annexes: plans et coupes



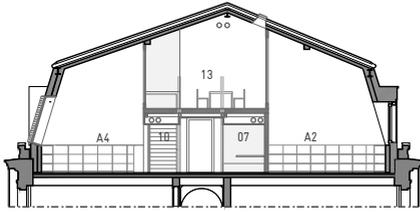
- A. SECTEUR DOCUMENTATION 126m²
 - A1_ Bureau responsable 23m²
 - A2_ Bureau 22m²
 - A3_ Phototèque/numérisation 44m²
 - A4_ Bureau 37m²
- B. SECTEUR MEDIATION 34m²
 - B5_ Secrétaria 19m²
 - B6_ Secrétaria/accueil téléphonique 15m²
- C. SECTEUR EXPOSITION 151 m²
 - C1_ Bureau responsable 17m²
 - C2_ Open space 134m²
- DEGAGEMENT 81 m²
 - 01_ escalier 20m²
 - 02_ couloir 19m²
 - 06_ couloir 36m²
 - 10_ escalier 6m²
- ESPACES SECONDAIRES 29 m²
 - 03_ wc homme 4m²
 - 04_ wc femme 4m²
 - 05_ accueil 4,5m²
 - 07_ accueil 3,5m²
 - 08_ photocopieur 4m²
 - 09_ rayonnage 3,5m²
 - 11_ coin café 3m²
 - 12_ local technique/informatique 2,5m²



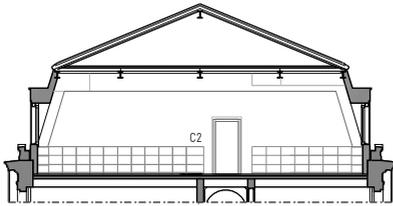


MEZZANINE 62m²
10_ escaliers 8m²
13_ salle de réunion 35m²
14_ rayonnage/archives 19m²





Coupe 6



Coupe 8

A_ SECTEUR DOCUMENTATION

A2_ Bureau 22m²

A4_ Bureau 37m²

C_ SECTEUR EXPOSITION

C2_ Open space 134m²

DEGAGEMENT

02_ couloir 19m²

06_ couloir 36m²

10_ escalier 6m²

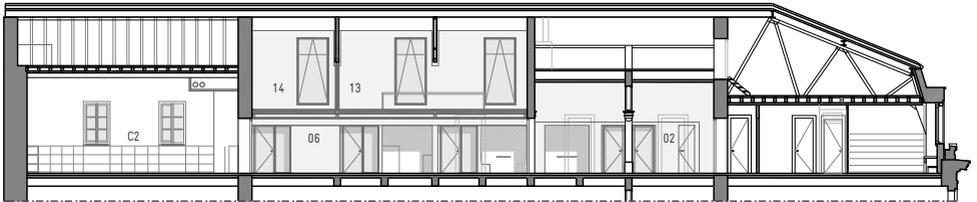
ESPACES SECONDAIRES

07_ accueil 3.5m²

MEZZANINE

13_ salle de réunion 35m²

14_ rayonnage/archives 19m²



Coupe 3

